Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20190321-23-2019-DE
Date de télétransmission : 28/03/2019
Date de réception préfecture : 28/03/2019

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

06 mars 2019

Date de la réunion :

21 mars 2019

N°23.2019

Objet de la délibération :

**Finances –
Budget Principal – Provision
pour risques et charges –
Exercice 2019**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **21 mars 2019**

L'An deux mil dix neuf, **le 21 mars, à 14H30,** le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Jean-Marc MORETTI

Nombre de membres en exercice : 21

Membres présents :

Titulaires : Jacques BOUVIER, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Janine CHARRIER, Gérard CHOPIN, Pascal GOUBERT de CAUVILLE, Christian MARY, Nicole ROGER, Christophe THORIN

Suppléants :
Liliane NOUVELLON suppléante de Didier PIGOREAU
Alain TONDEREAU suppléant de Pascal BRINDEAU

Pouvoirs :
Marie-Claude DAMERON a donné pouvoir à Christian MARY
Alain GOUTX a donné pouvoir à Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED
Anne-Marie HUBERT a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Jacques BOUVIER

Membres titulaires excusés : Pascal BRINDEAU, Eric MARTELLIERE, Pascale OGEREAU, Didier PIGOREAU

Membres absents : Claude BORDIER, Joël DEBUIGNE, Claire GRANGER, Emmanuèle NEDEY

Assistait également à la réunion Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher

Janine CHARRIER a été désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque, ou bien encore d'étaler une charge.

Les provisions constituent une opération d'ordre budgétaire (nomenclature comptable M832) comprenant à la fois une dépense de fonctionnement (la dotation) et une recette d'investissement de même montant (la provision) inscrites au budget primitif ou lorsque la provision concerne un nouveau risque, dès la plus proche décision modificative suivant la connaissance ou l'évaluation du risque.

Chaque risque ou dépréciation doit être apprécié de manière telle que les budgets et les comptes traduisent le plus fidèlement possible la réalité de la situation financière de l'établissement à un moment donné.

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20190321-23-2019-DE
Date de télétransmission : 28/03/2019
Date de réception préfecture : 28/03/2019

Ce principe conduit à réajuster les provisions au fur et à mesure de la variation du risque.

Lorsque le risque ou la dépréciation survient, la provision est reprise au compte de résultat par une opération d'ordre budgétaire.

Dans l'attente de leur reprise au compte de résultat, les centres de gestion peuvent utiliser librement les provisions inscrites en recettes d'investissement.

Au cas particulier du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, le Président a souhaité, par soucis de prudence vis-à-vis des collectivités et établissements publics affiliés auprès de l'établissement, constituer des provisions pour risques et charges.

Au titre de l'exercice 2019, la provision constituée aura pour objet :

- anticiper la charge financière de 25% des traitements pouvant être supportée par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher pour les agents momentanément privés d'emploi du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, après les quatre premières années de prise en charge, provision à constituer estimée à 160 342,00 € sur l'année 2019,

- anticiper la charge financière des jours épargnés, par les agents du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, sur leurs Comptes Epargne Temps (CET), provision à constituer estimée à 6100,00 € sur l'année 2019.

Cette provision pourra être ajustée au cours de l'année en fonction de l'évolution des diverses situations et de la capacité financière du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.

Elle donnera lieu à reprise en cas de réalisation des risques ou des charges, ou lorsque ces risques ou ces charges ne seront plus susceptibles de se réaliser.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

– d'approuver, la constitution, au budget primitif 2019, d'une provision pour risques et charges d'un montant global de 166 442,00 €,

– d'acter la répartition de cette provision comme suit :

  - risques et charges FMPE Conseil Départemental de Loir-et-Cher : 160 342,00 €
  - risques et charges « Comptes Epargne Temps » : 6 100,00 €

– d'acter que cette provision pourra être ajustée au cours de l'année en fonction de l'évolution des diverses situations et de la capacité financière du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher,

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20190321-23-2019-DE
Date de télétransmission : 28/03/2019
Date de réception préfecture : 28/03/2019

– d'acter que cette provision donnera lieu à reprise en cas de réalisation des risques ou des charges, ou lorsque ces risques ou ces charges ne seront plus susceptibles de se réaliser.

– d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 21 mars 2019

Publié ou notifié le : 28 mars 2019
Exécutoire le : 28 mars 2019

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Jean-Marc MORETTI

CENTRE de GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
Département de Loir-et-Cher

Le Président,

Jean-Marc MORETTI

CENTRE de GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
Département de Loir-et-Cher